

à colonne d'eau, qui agirait directement sur les pompes que l'on placerait pour l'épuisement.

On voit par cette description, de quelle importance sont les ardoisières exploitées à Riomagne. Ces travaux, tant par leur étendue que par la profondeur à laquelle on les porte, peuvent être comparés à ceux que l'on exécute dans les plus grandes mines, et cependant il ne s'agit ici que de tirer de l'ardoise.

SUITE DE L'EXTRAIT

Du N^o. 1^{er}.

DU JOURNAL MINÉRALOGIQUE AMÉRICAIN.

Notice sur le gisement de diverses substances minérales observées dans l'Etat de New-Yorck, par M. MITCHELL, Professeur d'histoire naturelle dans l'Université de cet Etat.

LES échantillons ci-après énoncés ayant été recueillis par M. Mitchell, dans un voyage qu'il a fait l'année dernière à la cataracte de Niagara, pourront donner une idée de la constitution géologique de cette contrée.

N^o. 1. Ardoise tendre et fragile qui forme les couches inférieures du rocher de la cataracte : cette matière schisteuse est si molle qu'on peut y enfoncer le doigt, et comme elle se dégrade continuellement, les couches calcaires auxquelles elle sert de support, s'affaiblissent, se brisent, et par leur destruction, augmentent journellement la largeur du canal d'où le fleuve se précipite.

N^o. 2. Pierre calcaire puante, qui forme les couches supérieures du rocher de la cataracte, qui recouvrent le schiste n^o. 1. Elle est elle-même schisteuse, et ses couches sont horizontales : les habitants du pays en font de la chaux qui est très blanche et d'une excellente qualité.

N^o. 3. Groupe de cristaux rhomboïdaux de chaux carbonatée, sur une pierre calcaire qui est au-dessus de Niagara.

N^o. 4. Autre groupe de cristaux blancs et demi-diaphanes comme les précédents, mais dont la forme presque cubique les ferait prendre, au premier coup-d'œil, pour du fluat de chaux. Cependant lors qu'ils ont été dissous par l'acide sulfurique, une plaque de verre qui avait été exposée aux gaz qui s'en dégageaient, n'en a été en aucune manière corrodée.

N^o. 5. Pierre calcaire avec des cristaux appelés vulgairement *dent-de-cochon* (métastatique).

N^o. 6. Pierre calcaire convertie de pyrites ferrugineuses ; ce qui explique, suivant l'auteur, la conversion du carbonate de chaux en gypse.

N^o. 7. Gypse amorphe qui se trouve en morceaux épars parmi les rochers qui dominent la cataracte.

N^o. 8. Gypse et pierre calcaire pure. Cette réunion, qui a lieu sans mélange des deux espèces, est un phénomène digne de remarque.

N^o. 9. Gypse lamelleux demi-transparent, trouvé au pied des rochers d'où se précipite la grande cataracte.

N^o. 10. Substance quartzreuse entre deux couches de pierre calcaire puante.

N^o. 11. Silex blanc avec pierre calcaire.

N^o. 12. Cristaux de quartz avec incrustation siliceuse, sur pierre calcaire.

N^o. 13. Pierre à fusil noire semblable à celle de Blackrock et des prairies de Seneka.

N^o. 14. Pierre calcaire avec des productions marines, corallines et madrepores des environs du lac Erié, au-dessus de la cataracte.

N^o. 15. Soufre natif de la fontaine de Clifton, à 11 milles au Nord-Ouest de Geneva. Il a été déposé en grande quantité sur le sol par l'eau qui, quoique limpide, exhale une forte odeur sulfureuse.

N^o. 16. Mousse incrustée de soufre. L'eau de cette source abondante dépose du soufre sur tous les corps qu'elle touche; les plantes n'en souffrent nullement; plusieurs animaux vivent dans cette eau, et les chevaux, ainsi que le bétail, la boivent volontiers.

N^o. 17. Pierre calcaire avec soufre et sulfure calcaire, de la même source.

N^o. 18. Pierre calcaire tirée du lit du ruisseau de la même source, avec ses dépôts calcaire et sulfureux.

N^o. 19. Productions marines converties en pierre calcaire et couvertes de soufre, venant du même ruisseau.

N^o. 20. Production marine vulgairement appelée *rayon de miel*, pénétrée de pétrole et de matière pyriteuse.

N^o. 21. Morceau d'un roc quartzeux strié qui forme des couches, à la petite cataracte de la rivière Mohawk. M. Mitchill a remarqué que cette rivière a laissé des traces de son cours dans ce roc, à 40 ou 50 pieds au-dessus de son niveau actuel.

N^o. 22. Roche siliceuse des environs d'Amsterdam, sur la rivière Mohawk, renfermant des rognons de quartz et de schorl, de quartz et de grenat, qui deviennent encore plus fréquens en descendant la rivière vers Schenectady.

N^o. 23. Quartz avec grenat d'une montagne voisine de Johnstown, au Nord de la Mohawk.

N^o. 24. Morceau formé d'un mélange d'amiante, de plombagine et de quartz, des environs de la source de Ballstown.

DÉCRETS IMPÉRIAUX,

Et principaux Actes émanés du Gouvernement, sur les Mines, Minières, Usines, Salines et Carrières, pendant le mois de janvier de l'année 1812.

Décret portant que le sieur Berthole Libert de Beaufrapont est autorisé à convertir en une tréfilerie le moulin à farine qu'il possède sur la rivière de Vesdre, dans la commune de Chénée, département de l'Ourte. — Du 17 janvier 1812.

NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS, ROI D'ITALIE, PROTECTEUR DE LA CONFÉDÉRATION DU RHIN, MÉDIATEUR DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE, etc. etc.

Etablissement d'une tréfilerie sur la rivière de Vesdre.

Sur le rapport de notre Ministre de l'Intérieur;

Notre Conseil d'Etat entendu, nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1. Le sieur Berthole Libert de Beaufrapont, domicilié à Chénée, département de l'Ourte, est autorisé à convertir en une tréfilerie, le moulin à farine qu'il possède sur la rivière de Vesdre, dans la commune de Chénée, et ce, sur le même cours d'eau qui fait mouvoir l'usine que nous lui avons permis de construire, par notre décret du 29 août 1809.

2. Il n'est rien innové, quant à ce qui concerne le cours d'eau et ses dépendances, aux dispositions de notre décret susdaté, lequel continuera d'être exécuté dans toute sa teneur.

3. Les deux fourneaux que nécessitera l'établissement de la tréfilerie ne pourront être alimentés qu'avec de la houille.

4. Dans aucun tems ni sous aucun prétexte, il ne pourra être prétendu indemnité, chômage ni dédommagement pour cause des dispositions que le Gouvernement jugerait convenable de faire pour l'avantage de la navigation, du commerce et de l'industrie, sur le cours d'eau où sera situé cet établissement.

5. Le sieur Berthole Libert de Beaufrapont paiera, dans